

Année jubilaire de saint François, publication du décret de la Pénitencerie apostolique

Du 10 janvier 2026 au 10 janvier 2027, se célèbre une année spéciale à l'occasion du huitième centenaire de la mort du saint d'Assise. Un décret annonce que des indulgences plénières seront accordées : « Que cette année spéciale nous incite tous, chacun selon ses possibilités, à imiter le pauvre, à nous former autant que possible sur le modèle du Christ, à ne pas réduire à néant les résolutions de l'année sainte qui vient de s'écouler ».

Vatican News

Une année spéciale de saint François du 10 janvier 2026 au 10 janvier 2027, au cours de laquelle « *chaque fidèle chrétien, à l'exemple du saint d'Assise, se fera lui-même modèle de sainteté de vie et témoin constant de paix* », est proclamée par le Pape Léon XIV. C'est à l'occasion du huitième centenaire de la mort du *Poverello*. L'annonce a été faite par un décret - publié ce vendredi 16 janvier - émanant de la Pénitencerie apostolique. Le décret explique que l'indulgence plénière sera accordée « *aux conditions habituelles* (confession sacramentelle, communion eucharistique et prière selon les intentions du Saint-Père), *applicable également sous forme de suffrage pour les âmes du purgatoire* ».

Indulgences

Plus précisément, le décret - signé par le cardinal Angelo De Donatis, Pénitencier majeur, et par Mgr Krzysztof Józef Nykiel, régent, - annonce que les indulgences seront accordées aux membres des Familles franciscaines du Premier, du Second et du Tiers Ordre régulier et séculier; aux membres des instituts de vie consacrée, des sociétés de vie apostolique et des associations publiques ou privées de fidèles, hommes et femmes, « *qui observent la règle de saint François ou s'inspirent de sa spiritualité ou perpétuent son charisme sous quelque forme que ce soit* ».

Également à tous les fidèles « *sans distinction* » qui, « *l'âme détachée du péché, participeront à l'Année de saint François en visitant sous forme de pèlerinage n'importe quelle église conventuelle franciscaine, ou lieu de culte dans le monde entier dédié à saint François* », ou « *lié à lui pour quelque raison que ce soit* ». « *Ils suivront avec dévotion les rites jubilaires, ou consacreront au moins un temps convenable à la méditation à la prière, afin que, à l'exemple de saint François, des sentiments de charité chrétienne envers le prochain et d'authentiques vœux de concorde et de paix entre les peuples jaillissent dans les cœurs* », en concluant par le Notre Père, le Credo et des invocations à la Bienheureuse Vierge Marie, à saint François d'Assise, à sainte Claire et à tous les saints de la famille franciscaine.

Indulgences pour les personnes âgées et les malades

« *Les personnes âgées, les malades, ceux qui prennent soin d'eux et tous ceux qui, pour une raison grave, sont dans l'impossibilité de quitter leur domicile* - peut-on lire dans le décret - *pourront également obtenir l'indulgence plénière, à condition de se détacher de tout*

péché et d'avoir l'intention de remplir dès que possible les trois conditions habituelles, s'ils s'unissent spirituellement aux célébrations jubilaires de l'Année de saint François, en offrant au Dieu miséricordieux leurs prières, leurs douleurs ou les souffrances de leur vie».

« Afin que cette opportunité d'obtenir la grâce divine par le pouvoir des clés de l'Église se réalise plus facilement, cette Pénitencerie - poursuit le document - demande fermement à tous les prêtres, réguliers et séculiers, dotés des facultés appropriées, de se rendre disponibles, avec un esprit prompt, généreux et miséricordieux, à la célébration du sacrement de la réconciliation ».

Les jubilés dédiés à saint François

« Alors que les fruits de la grâce du Jubilé ordinaire de l'année 2025 qui vient de s'achever sont encore actuels et efficaces, et que nous avons tous été encouragés à devenir des pèlerins de cette espérance qui ne déçoit pas, voici qu'une nouvelle occasion de réjouissance et de sanctification s'y ajoute comme une suite idéale : le huitième centenaire du passage heureux de saint François d'Assise de la vie terrestre à la patrie céleste», souligne également la Pénitencerie apostolique.

« Ces dernières années, d'autres jubilés importants ont concerné la figure et les œuvres du saint d'Assise: le huitième centenaire de la création de la première crèche à Greccio, la composition du Cantique des créatures, hymne à la beauté sacrée de la création, et l'impression des stigmates sacrés, survenue sur le mont de La Verna, presque un nouveau Calvaire, deux ans avant sa mort. L'année 2026 marquera l'apogée et l'aboutissement de toutes les célébrations précédentes : ce sera en effet l'Année de saint François et nous serons tous appelés à devenir saints dans le monde contemporain, à l'exemple du Patriarche séraphique ».

Un véritable "alter Christus" sur terre

Le décret rappelle l'histoire de François qui, «*fils d'un riche marchand, s'est fait pauvre et humble, véritable "alter Christus" sur terre, offrant au monde des exemples tangibles de vie évangélique et une image réelle de la perfection chrétienne*». «*Notre époque, peut-on lire, n'est pas très différente de celle dans laquelle vécut François, et c'est précisément à la lumière de cela que son enseignement est peut-être aujourd'hui encore plus valable et*